Communauté de Communes du Pays Tarusate

Communauté de Communes du Pays Tarusate

Projet éducatif territorial 2018-2021

sommaire

Diagnostic contexte local ..... p. 1 à 17
Analyse de l'offre éducative du territoire ..... p. 18 à 32
Les valeurs du PEDT ..... p. 33 à 34
Evaluation du PEDT 2015-2018 ..... p. 35 à 45
Axes de développement PEDT 2018-2021 ..... p. 46 à 55

Des analyses diagnostiques

Les réalités du contexte local

Ce chapitre présente des éléments relatifs au territoire du Pays Tarusate qui permettent de mieux cerner le contexte dans lequel va s'inscrire le Projet Éducatif Territorial.
Les données sont, principalement, issues de l'INSEE.

Un territoire au cœur des Landes

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Tarusate (CCPT) compte 17 Communes, à savoir : Audon, Bégaar, Beylongue, Carcarès-Sainte-Croix, Carcen-Ponson, Gouts, Laluque, Lamothe, Le Leuy, Lesgor, Meilhan, Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des -Landes, Souprosse, Saint-Yaguen, Tartas et Villenave.

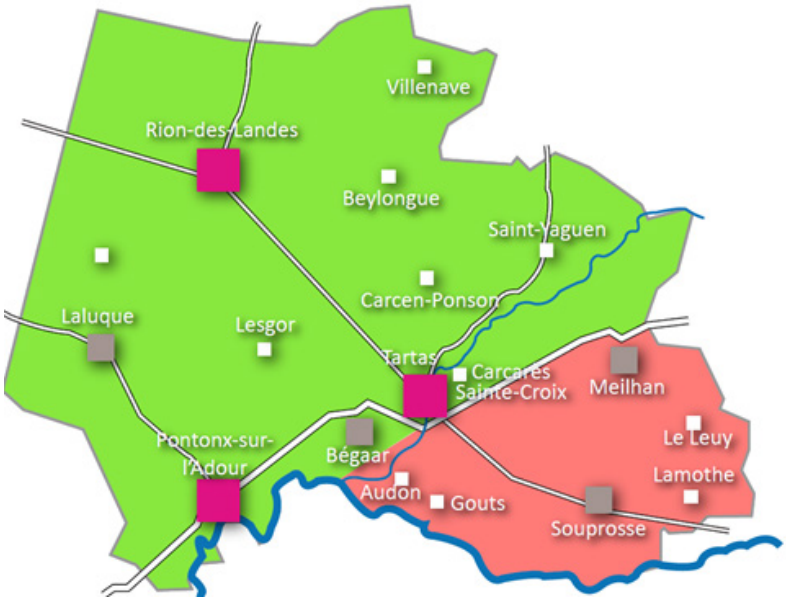

La CCPT s'inscrit dans le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Adour Chalosse Tursan. Il s'agit de la structure qui porte et suit la mise en œuvre du SCoT, ainsi que les démarches issues des politiques contractuelles et territoriales (Programme Européen LEADER, animation économique, contrat territorial avec la Région,...).

Créé au 1er avril 2017, le PETR est issu de la transformation du Syndicat Mixte créé en septembre 2013, pour porter le SCoT. Il se compose aujourd'hui de 151 communes, à cheval sur le département des Landes et du Gers, regroupées en 6 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour
- Communauté de Communes Chalosse Tursan
- Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys
- Communauté de Communes du Pays Grenadois
- Communauté de Communes du Pays Tarusate
- Communauté de Communes Terres de Chalosse

A 20 minutes de Dax et de Mont-de-Marsan, le Pays Tarusate se situe au cœur des Landes. Ce territoire possède une attractivité indéniable, en raison de ce positionnement géographique, d'un cadre de vie de qualité grâce à ses paysages, et de la présence de trois villes-centre (Pontonx-sur-l'Adour/Rion-des-Landes/Tartas) qui disposent de nombreux services et équipements.
De plus, toutes les Communes de l'intercommunalité sont situées à moins de 15 minutes d'un des pôles de service. La CCPT comprend des Communes aux profils différents. Toutefois la majorité d'entre elles sont sous faible influence urbaine et connaissent une économie basée sur l'industrie, l'agriculture et l'économie présentielle (commerces et services, administration, santé et action sociale, éducation...). Situé à l'entre deux entre Dax et Mont de Marsan, le territoire oscille entre un profil de proximité des aires urbaines et un profil agricole et industriel. Une dualité qui marque son identité locale. Un territoire avec, également, une identité rurale forte, attaché à des traditions (chasse, pêche, courses landaises...) et sur lequel de nombreuses associations sont présentes. Elles contribuent à la dynamique de la vie dans les Communes et permettent aux habitants de nouer des liens sociaux. Les associations et les activités qu'elles organisent participent à l'intégration des populations sur le territoire.

Une évolution démographique positive

La CCPT connaît une évolution démographique positive depuis la fin des années 1990 mais qui n'avait cessé d'être négative depuis la moitié du XX^{ème} siècle. La variation annuelle entre 1999 et 2006 est de + 0.9 % (+ 1.5 % dans les Landes).
Entre 2006 et 2011, elle est de + 1.7 % (+ 1.3 % dans les Landes). La progression se poursuit, toutes les Communes progressent à l'exception de Beylongue dont la population recule de 1% entre 2012 et 2018.
Entre 2006 et 2018 la population du Pays Tarusate a connu une évolution de sa population de + 17 % et de + 6 % entre 2012 et 2018. A noter que la population de Rion-des-Landes a fortement augmenté entre 2012 et 2018 (+ 17 %) notamment en raison de la création d'une Commune Nouvelle regroupant Boos et Rion-des-Landes.

Communes	2018	2012	2006	Taux d'évolution 2012 > 2018	Taux d'évolution 2006 > 2018
Audon	368	335	349	10 %	5 %
Bégaar	1 134	1 091	1 021	4 %	11 %
Beylongue	377	381	318	-1 %	19 %
Carcarès-sainte-Croix	506	504	468	0 %	8 %
Carcen-Ponson	651	640	588	2 %	11 %
Gouts	281	261	240	8 %	21 %
Laluque	1 008	936	696	8 %	45 %
Lamothe	323	316	295	2 %	9 %
Le Leuy	242	228	209	6 %	16 %
Lesgor	445	406	417	10 %	7 %
Meilhan	1 142	1 133	1 045	1 %	9 %
Pontonx-sur-l'Adour	2 739	2 592	2 315	6 %	18 %
Rion-des-Landes	2 937	2 501	2 302	17 %	28 %
Souprosse	1 093	1 053	1 036	4 %	6 %
Saint-Yaguen	645	590	496	9 %	30 %
Tartas	3 236	3 182	2 869	2 %	13 %
Villenave	313	273	243	15 %	29 %
Total	17 440	16 422	14 907	6 %	17 %

Sources : Insee, Recensement de la population 2015 en géographie au 01/01/2017 - Recensement de la population 2010 en géographie au 01/01/2012

La densité moyenne de la population de la CCPT est de 29 habitants par km² alors qu'elle de 43 habitants par km² pour le Département des Landes. (INSEE 2018).
La commune du territoire qui a la densité la plus importante est Tartas avec 106 habitants au km². Tandis que la Commune de Beylongue a la plus faible densité du Pays Tarusate avec 10 habitants au km².

Un accroissement de la population lié a des mouvements

La hausse démographique observée sur le territoire est liée à un solde migratoire positif. Le solde naturel reste négatif mais le taux de natalité progresse légèrement. A l'échelle du Département le solde naturel progresse légèrement, en revanche le solde migratoire reste plus important sur le territoire communautaire.

	2006- 2011		2009- 2014	
	Solde naturel *	Solde migratoire **	Solde naturel	Solde migratoire
CCPT	- 0.1 %	1.8 %	- 0.1 %	1.8 %
Landes	- 0.1 %	1.5 %	0.0 %	1.1 %

Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2017
**** Le solde naturel est la différence entre les naissances et les décès sur une période donnée. Il traduit le renouvellement « naturel » de la population.***
***** Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes s'étant installées sur le territoire et le nombre de personnes l'ayant quitté, sur une période donnée.***

Ces données démographiques confirment l'attractivité du territoire. Dans le cadre du Projet Éducatif Territorial, il s'agira de penser à l'information des nouvelles familles qui s'installent sur le territoire afin qu'elles puissent connaître l'offre de loisirs existante sur le territoire. Considérant que la population augmente dans quasiment toutes les communes, une réflexion devra être conduite sur l'accessibilité des enfants et des jeunes aux structures de loisirs qui sont situées sur les 4 Communes du Pays Tarusate. L'accueil des nouvelles populations qui viennent s'installer sur le territoire nécessitera, de proposer des actions permettant à ces nouveaux arrivants de s'intégrer dans la vie locale et d'y participer.
Il s'agira de favoriser les rencontres autour d'engagements partagés par notamment le biais des associations contribuant ainsi, à leur renouvellement et leur développement. Les potentiels liés à la situation géographique, aux traditions locales, à l'environnement naturel devront être également valorisés lors de la définition des orientations d'actions afin que les enfants et les jeunes connaissent mieux leur territoire de vie. Ils pourront y agir et sans nul doute construire un sentiment d'appartenance.

Les moins de 20 ans représentent 22% de la population

Les caractéristiques de la population de la CCPT sont sensiblement identiques à celles du Département des Landes. La part des moins de 20 ans et celle des 65 ans ou plus est similaire.

	Pays Tarusate	Landes
Moins de 20 ans	22 %	22 %
De 20 à 64 ans	56 %	56 %
65 ans et plus	22 %	22 %

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

	Pays Tarusate		Landes	
0/14 ans	3 039	17.6 %	66 964	16.7 %
15/25 ans	2 198	12.7 %	55 534	13.9 %
30/44 ans	3 346	19.3 %	74 171	18.5 %
45/59 ans	3 581	20.7 %	84 072	18.5 %
60/74 ans	3 036	17.5 %	74 105	18.5 %
75/89 ans	1 867	10.8 %	40 474	10.1 %
90 ans et plus	240	1.4 %	5 156	1.3 %
Total	17 307	100 %	400 476	100 %

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

Pays Tarusate	2016	2011
0/14 ans	17.60 %	15.50 %
15/25 ans	12.70 %	12.70 %
30/44 ans	19.30 %	19.70 %
45/59 ans	20.70 %	21.20 %
60/74 ans	17.50 %	16.50 %
75 ans et plus	12.20 %	12.5 %

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

La population de 0-14 ans et 15-29 ans reste stable entre 2011 et 2016. La part des 30-44 ans a régressé quant à elle de 2 % et celle des 45-59 ans de 2.5 %. A noter toutefois que la population des 60-74 ans progresse de 6 % entre 2011 et 2016 et celle des 75 ans ou plus de 2.5 %.

Les caractéristiques de la population devront être prises en compte en valorisant notamment les échanges intergénérationnels. La part des enfants âgés de 0 à 14 ans confirme la nécessité pour la CCPT de conduire une politique territoriale qui conforte voire développe l'offre éducative en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Des disparités dans les communes

Communes	0/14 ans		15/29 ans		30/44 ans		45/59 ans		60/74 ans		75 ans et +		Total
Audon	119	17.3 %	77	11.2 %	163	23.8 %	151	22 %	104	15.2 %	72	10.5 %	686
Bégaar	181	20.6 %	123	14 %	131	14.9 %	192	21.9 %	120	13.7 %	131	14.9 %	878
Beylongue	76	19.9 %	38	9.9 %	72	18.8 %	64	16.8 %	92	24.1 %	40	10.5 %	382
Carcarès-Sainte-Croix	80	15.9 %	64	12.7 %	103	20.5 %	110	21.9 %	93	18.5 %	53	10.5 %	503
Carcen-Ponson	116	17.6 %	69	10.5 %	130	19.7 %	167	25.3 %	100	15.2 %	78	11.8 %	660
Gouts	52	18.7 %	27	9.7 %	63	22.7 %	59	21.2 %	54	19.4 %	23	8.3 %	278
Laluque	225	22.2 %	137	13.5 %	246	24.3 %	166	16.4 %	146	14.4 %	94	9.3 %	1 014
Lamothe	57	17.6 %	36	11.1 %	65	20.1 %	74	22.8 %	59	18.2 %	33	10.2 %	324
Le Leuy	45	18.9 %	20	8.4 %	54	22.7 %	43	18.1 %	51	21.4 %	25	10.5 %	238
Lesgor	102	23.2 %	51	11.6 %	97	22 %	87	19.8 %	71	16.1 %	32	7.3 %	440
Meilhan	222	21.3 %	167	16 %	139	13.3 %	223	21.4 %	187	17.9 %	105	10.1 %	1 043
Pontonx-sur-l'Adour	499	18.3 %	379	13.9 %	537	19.7 %	611	22.5 %	383	14.1 %	311	11.4 %	2 720
Rion-des-Landes	393	15.6 %	314	12.5 %	435	17.3 %	559	22.3 %	483	19.2 %	328	13.1 %	2 512
Souprosse	156	14.5 %	142	13.2 %	159	14.7 %	214	19.8 %	219	20.3 %	189	17.5 %	1 079
Saint-Yaguen	105	17 %	81	13.1 %	123	19.9 %	146	23.7 %	102	16.5 %	60	9.7 %	617
Tartas	511	15.9 %	422	13.1 %	539	16.7 %	608	18.9 %	616	19.1 %	522	16.2 %	3 218
Villenave	54	18 %	33	11 %	58	19.3 %	45	15 %	74	24.7 %	36	12 %	300

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Si l'on observe les populations des Communes, on constate que les Communes de Bégaar (20.6 %), Laluque (22.2 %), Lesgor (23.2 %), Meilhan (21.3 %) ont les pourcentages les plus élevés d'enfants et de jeunes âgés de 0 à 14 ans. Au contraire Carcarès-Sainte-Croix (15.9 %), Rion-des-Landes (15.6 %), Souprosse (14.5 %) et Tartas (15.9 %) sont les Communes où la proportion de 0-14 ans est le moins élevée. Les Communes de Souprosse (17.5 %) et Tartas (16.2 %) ont les pourcentages de personnes de plus de 75 ans les plus élevés. Ces 2 Communes disposent d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

2 901 enfants et jeunes âgés de 3 à 17 ans

nombre d'enfants sur le Pays Tarusate selon l'âge	
0/2 ans	595
3/5 ans	634
6/10 ans	920
11/17 ans	1 347
Total	3 496

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

Le nombre d'enfants de 3 à 17 ans est resté stable entre 2011 et 2014 sur le Pays Tarusate. On dénombre en 2017, 1 481 enfants inscrits dans les écoles primaires du Pays Tarusate dont 1 363 enfants habitants la Communauté de Communes (Source : Service enfance jeunesse CCPT).

Des différences dans les caractéristiques familiales des communes-centre

Le Pays Tarusate compte 2 101 couples avec enfants soit 40.3 % de la part des familles et 598 familles monoparentales soit 11.5 %. On dénombre enfin 2 515 couples sans enfants soit 48.2 % des familles. Au niveau Départemental, les couples avec enfants représentent 38.8 % et les familles mono parentales 11.9 %. La Commune de Pontonx-sur-l'Adour compte 320 couples avec enfants soit 39.3 % de la part des familles. Les familles monoparentales représentent 18.4 % des familles. Entre 2009 et 2014, les familles monoparentales ont progressé de 66 % sur la commune. La Commune de Rion-des-Landes compte 270 couples avec enfants soit 35.5 % des familles. Les familles monoparentales représentent 11 % des familles. Entre 2009 et 2014, les familles monoparentales ont progressé de 21 % sur la commune. La Commune de Tartas compte 363 couples avec enfants soit 38.8 % des familles. Les familles monoparentales représentent 12.2 % des familles. Entre 2009 et 2014, les familles monoparentales ont diminué de 21 % sur la commune.

Composition des familles

	Pays Tarusate		Landes	
Ensemble	5 215	100 %	117 602	100 %
Couples avec enfant(s)	2 101	40.3 %	45 582	38.8 %
Familles monoparentales	598	11.5 %	15 129	12.9 %
Hommes seuls avec enfant(s)	157	3 %	2 940	2.5 %
Femmes seules avec enfant(s)	442	8.5 %	12 189	10.4 %
Couples sans enfant	2 515	45.2 %	56 891	48.4 %

**** L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté ou un enfant en tutelle de l'un ou de l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être un enfant d'une famille. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfants.***

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2014

	Pays Tarusate		Landes	
Ensemble	5 215	100 %	117 602	100 %
Aucun enfant	2 869	55 %	64 310	54.7 %
1 enfant	1 089	20.9 %	24 753	21 %
2 enfants	946	18.1 %	21 580	18.3 %
3 enfants	246	4.7 %	5 576	4.7 %
4 enfants ou plus	65	1.2 %	1 384	1.2 %

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

Les organisations des services éducatifs devront permettre aux personnes de pouvoir concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans sur le Pays Tarusate est similaire à celui observé pour le Département des Landes.

Une économie basée sur l'industrie, l'agriculture et l'artisanat

Trois entreprises importantes sont situées sur le territoire du Pays Tarusate, il s'agit d'*EGGER-ROL* et de *MLPC* à Rion-des-Landes et de *RAYONIER* à Tartas. Elles emploient à elles seules près de 1 000 salariés. Les entreprises de chimie, caoutchouc, plastiques, les industries du bois et du papier ainsi que les entreprises dont l'activité est liée à la construction représentent 60% des emplois sur le Pays Tarusate. De plus, le tissu économique local est principalement formé de petites et moyennes entreprises, voire de très petites entreprises où l'on retrouve le commerce et l'artisanat, caractérisé par le bâtiment et les travaux publics. L'artisanat, présent dans de nombreuses communes, est plus particulièrement représenté sur les deux zones d'activités du territoire (Bégaar et Souprosse).
Mais l'activité économique sur le Pays Tarusate est largement dominée par l'activité agricole. 345 exploitations sont présentes sur le territoire. L'agriculture n'est pas spécialisée dans une seule production, toutefois on retrouve une part prépondérante de productions de volailles et également le duo « maïs/canard ». A noter aussi la spécificité du Pays Tarusate avec la production de céréales et d'oléoprotéagineux. L'activité agricole est pourvoyeuse d'emplois, notamment d'emplois saisonniers : maïs, asperge, tabac… Toutefois des freins existent au maintien et au développement de l'activité agricole, entre autres, les prix élevés du foncier agricole qui ne facilitent pas l'installation de jeunes agriculteurs pour palier le vieillissement des exploitants. Des difficultés existent également dans le domaine de l'industrie et plus particulièrement pour les activités liées à la filière du bois.
Considérant que le territoire est très dépendant des emplois industriels, le risque est qu'il devienne un « espace dortoir » entre deux zones d'influence, Dax et Mont-de-Marsan, s'ils venaient à disparaître.

2014

	Pays Tarusate	Landes
Agriculture	9.7 %	5.5 %
Industrie	30.5 %	14.3 %
Construction	11 %	8 %
Commerce, transport, services divers	24.9 %	38.8 %
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	23.9 %	33.4 %

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone (2014)

	Pays Tarusate	Landes
Dans la commune de résidence	27.4 %	35.5 %
Dans une commune autre que celle de résidence	72.6 %	64.5 %

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

A la lecture de ces dernières données, la localisation des structures et l'adaptation des horaires de ces structures aux contraintes professionnelles des parents doivent être questionnées.

Une majorité d'ouvrier

Emplois par catégorie socioprofessionnelle

	Pays Tarusate	Landes
Agriculteurs exploitants	5.7 %	3.1 %
Artisans, commerçants, chefs entreprise	8.3 %	9 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7.1 %	9.7 %
Professions intermédiaires	20.4 %	23.7 %
Employés	23.6 %	29.7 %
Ouvriers	34.9 %	24.8 %

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) lieu de travail exploitations complémentaires.

Un niveau de vie inférieur à celui du Département

Landes	**20 032 €**
CCPT	**19 906 €**
Audon	20 377 €
Bégaar	21 052 €
Beylongue	19 414 €
Carcarès-Sainte-Croix	20 432 €
Carcen-Ponson	20 739 €
Gouts	21 368 €
Laluque	18 820 €
Lamothe	20 670 €
Le Leuy	19 797 €
Lesgor	20 425 €
Meilhan	20 309 €
Pontonx-sur-l'Adour	20 248 €
Rion-des-Landes	18 768 €
Souprosse	19 325 €
Saint-Yaguen	18 500 €
Tartas	18 894 €
Villenave	19 272 €

Sources : Datagouv

**** Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.***

La Commune dont le revenu disponible moyen est le plus élevé est la Commune de Gouts avec 21 368 €. Celle dont le revenu disponible est le moins élevé est Saint-Yaguen avec 18 500 €.

Un taux de pauvreté similaire à celui du Département *

Taux de pauvreté	Pays Tarusate	Landes
Ensemble	12.1 %	12 %

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2016.

La Commune dont le revenu disponible moyen est le plus élevé est la Commune de Gouts avec 21 368 €. Celle dont le revenu disponible est le moins élevé est Saint-Yaguen avec 18 500 €.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros)

Les activités de l'association *Arbre à Pain,* association d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, témoignent du fait que des habitants du territoire vivent des situations de précarité.
Cette association gère trois ateliers et chantiers d'insertion : deux épiceries sociales à Rion-des-Landes et à Tartas, un jardin associatif à Souprosse, un chantier d'insertion.
En 2014, 310 familles sont adhérentes aux épiceries dont 428 adultes et 341 enfants et jeunes. Parmi ces derniers 308 sont âgés de moins de 18 ans.

Un taux de chômage inférieur au Département

	Demandeurs d'emplois	Taux de chômage
Landes	**24 311**	**13.5 %**
CCPT	**997**	**12.8 %**
Audon	18	10.3 %
Bégaar	57	10.6 %
Beylongue	14	9.9 %
Carcarès-Sainte-Croix	25	10 %
Carcen-Ponson	34	10.7 %
Gouts	12	9.2 %
Laluque	60	12.8 %
Lamothe	13	8 %
Le Leuy	6	5.6 %
Lesgor	22	10.9 %
Meilhan	50	9.9 %
Pontonx-sur-l'Adour	145	10.9 %
Rion-des-Landes	163	14.9 %
Souprosse	42	9.3 %
Saint-Yaguen	34	11.1 %
Tartas	263	20.4 %
Villenave	23	18.9 %

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales

Il est à noter que pour la Commune de Tartas, le taux de chômage est supérieur de 50 % à celui du Département.
Ces différentes situations économiques devront être prises en compte notamment dans la politique tarifaire des actions qui seront mises en place et ceci pour favoriser l'accès du plus grand nombre d'enfants à l'ensemble des propositions éducatives. Les tarifs devront, en autres, tenir compte des ressources des familles. La référence au quotient familial des familles peut être un élément pour tendre vers cet objectif. L'accès à l'offre de loisirs des familles et des enfants en situation de précarité ne sera possible qu'avec des accompagnements spécifiques affirmés.

éléments de synthèse

- Une évolution démographique positive depuis 1990
- Une population qui compte 22% de plus de 65 ans, 22% dans les Landes
- Les jeunes de moins de 20 ans représentent 22% de la population, 22% dans les Landes
- 2901 enfants et jeunes âgés de 3 à 17 ans
- Les familles monoparentales représentent 11.5% des familles, 12.9% dans les Landes
- Une économie basée sur l'industrie, l'agriculture et l'artisanat
- Une filière bois fragile
- Une majorité d'ouvriers
- Un niveau de vie inférieur à celui du Département
- Un taux de chômage inférieur à celui du Département avec de fortes disparités entre les communes

à retenir pour le PEDT

- Penser à l'information des nouvelles familles
- Permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer dans la vie locale et d'y participer
- Conduire une réflexion sur l'accès des enfants et des jeunes aux structures de loisirs
- Valoriser les potentiels du territoire dans les actions éducatives
- Construire un sentiment d'appartenance à ce territoire
- Promouvoir les échanges intergénérationnels
- Adapter les politiques tarifaires aux réalités économiques du territoire
- Porter une attention particulière aux familles monoparentales
- Adapter les horaires des structures aux contraintes professionnelles des parents
- Faciliter l'accès des familles et des enfants en situation de précarité à l'offre de loisirs

Des analyses diagnostiques

L'offre d'enseignement

• 4 200 enfants et jeunes âgés de 0 à 20 ans résident sur le territoire.
Près de 1 500 enfants sont scolarisés dans les différents sites scolaires publics du 1er degré : écoles primaires de Bégaar, de Meilhan, de Pontonx-sur-l'Adour, de Rion-des-Landes, de Souprosse, de Tartas et les RPI « Adour Midouze » (Audon - Carcarès-sainte-Croix - Gouts), « Dous Tucqs » (Carcen-Ponson - Beylongue), « du Bez » (Arengosse*- Ousse-Suzan* - Saint-Yaguen - Villenave), « Adour Marsan » (Aurice*- Cauna*- Lamothe - Le Leuy), « Du Luzou » (Laluque- Lesgor- Taller*). Trois regroupements pédagogiques intercommunaux sont constitués de Communes qui n'appartiennent pas au territoire de la CCPT. Les Communes d'Arengosse et d'Ousse-Suzan sont membres de la Communauté de Communes du Pays Morcenais. Les Communes d'Aurice et de Cauna appartiennent à la Communauté de Communes du Cap de Gascogne et la Commune de Taller est membre de la Communauté de Communes Côte Landes Nature.

• Deux collèges publics sont installés sur le territoire. Pour l'année scolaire 2017/2018, celui de Rion-des-Landes accueille 272 jeunes qui résident dans 5 Communes du Pays tarusate et 2 Communes extérieures. Celui de Tartas regroupe 427 jeunes issus de 12 Communes de la CCPT.- Le groupe scolaire privé Saint Joseph de Tartas est fréquenté cette même année par 206 enfants (classes maternelles et élémentaires) et par 177 jeunes (collège) issus de 41 Communes dont 15 du Pays tarusate. Les collégiens poursuivent, majoritairement, leur scolarisation dans des lycées de Dax ou de Mont-de-Marsan.

• La Maison Familiale et Rurale (MFR), située à Pontonx-sur-l'Adour, propose des formations dans les domaines de l'enseignement agricole (classe de 4° et de 3°), de l'animation, du commerce, de la bureautique, des services aux personnes et aux territoires.

Communes hors CCPT

Les plus

- Un maillage d'équipements scolaires satisfaisant.
- Des équipements de qualité.
- Des équipes enseignantes relativement stables.
- Des associations de parents d'élèves actives.

Les moins

- 3 RPI sur 5 ont des sites scolaires qui sont situés hors du Pays Tarusate.
- Les organisations des RPI peuvent générer de longs déplacements (1h pour celui « du Bez »). Les enfants scolarisés sur le RPI « du Bez » sont orientés vers 3 collèges (Morcenx, Rion-des-Landes, Tartas).
- Des disparités liées aux prises de compétences des EPCI.
- Pour la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), les écoles dépendent de 2 circonscriptions (Dax Centre Landes et Mont-de-Marsan Sud Chalosse) et de 2 Zones d'Animation Pédagogique (Dax et Mont-de-Marsan Aire-sur-l'Adour).

Les temps d'accueils dédiés à la Petite Enfance

• Depuis 2012, le relais d'assistantes maternelles (RAM), animé par l'association Familles Rurales, propose des temps d'animations collectives et d'informations à destination des assistantes maternelles du Pays Tarusate et des parents. Les activités sont assurées en itinérance sur 11 Communes et le quartier de Boos et en parallèle en multi-sites sur Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas.

• La compétence crèche a été transférée du CIAS à la CCPT en septembre 2016.
3 structures d'accueil de la petite enfance 0-3 ans (Pontonx-sur-l'Adour : 20 places ; Rion-des-Landes : 18 places ; Tartas : 19 places) maillent le territoire pour un total de 57 places agréés. Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Le tarif appliqué aux parents dépend du revenu du foyer et de la composition de la famille selon la réglementation en vigueur de la CAF.

Les plus

• Un relais d'assistantes maternelles opérationnel sur l'ensemble du Pays Tarusate utilisé par près de 70% des professionnels
• Un maillage du territoire très satisfaisant en termes d'offre d'accueil collectif des 0-3 ans
• Une extension récente réalisée sur la crèche de Tartas permettant une meilleure qualité d'accueil et une augmentation de l'agrément à 19 places
• Un nouveau pôle petit enfance en cours de construction sur la Commune de Pontonx-sur-l'Adour dimensionné pour 25 places d'accueil collectif
• Des ateliers proposés aux parents dans le cadre du RAM et des crèches

Les moins

• Des services complémentaires peuvent encore être développés pour les familles (exemple : Lieu d'Accueil Enfants-Parents)

Les temps d'Activités Périscolaires

- L'organisation et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) est une compétence de la CCPT. Les TAP sont organisés sur chacun des sites scolaires de la manière suivante :

Ecoles		LUNDIS, MARDIS, JEUDIS, VENDREDIS								MERCREDI MATIN	
		Enseignement matin		Pause méridienne		Enseignement AM		T.A.P		Enseignement matin	
		De	A	De	A	De	A	De	A	De	A
BEGAAR	Matern. PS-MS	8:45	11:45	11:45	13:15	13:15	15:30	15:30	16:15	8:45	11:45
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	
	Matern. GS	8:45	11:45	11:45	13:15	14:00	16:15	13:15	14:00	8:45	11:45
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	
	Elémentaires	8:45	12:00	12:00	13:30	14:15	16:15	13:30	14:15	8:45	11:45
		3:15		1:30		2:00		0:45		3:00	
BEYLONGUE	Maternelles	9:00	12:00	12:00	13:30	13:30	15:45	15:45	16:30	9:00	12:00
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	
CARCARES-SAINTE-CROIX	Maternelles	8:50	11:50	11:50	13:20	13:20	15:35	15:35	16:20	8:50	11:50
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	
	Elémentaires	8:50	11:50	11:50	13:20	13:20	15:35	15:35	16:20	8:50	11:50
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	
CARCEN-PONSON	Elémentaires	9:10	12:10	12:10	13:40	13:40	15:55	15:55	16:40	9:10	12:10
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	
LALUQUE	Maternelles	9:00	12:30	12:30	14:00	14:45	16:30	14:00	14:45	9:00	12:00
		3:30		1:30		1:45		0:45		3:00	
LAMOTHE	Maternelles	9:15	12:15	12:15	13:40	14:25	16:40	13:40	14:25	9:15	12:15
		3:00		1:25		2:15		0:45		3:00	
LE LEUY	Elémentaires	9:00	12:15	12:15	13:45	13:45	15:45	15:45	16:30	9:00	12:00
		3:15		1:30		2:00		0:45		3:00	
LESGOR	Elémentaires	8:40	11:55	11:55	13:25	13:25	15:25	15:25	16:10	8:40	11:40
		3:15		1:30		2:00		0:45		3:00	
MEILHAN	Maternelles	9:00	12:15	12:15	13:45	13:45	15:45	15:45	16:30	9:00	12:00
		3:15		1:30		2:00		0:45		3:00	
	Elémentaires	9:00	12:15	12:15	13:45	13:45	15:45	15:45	16:30	9:00	12:00
		3:15		1:30		2:00		0:45		3:00	
PONTONX-SUR-L'ADOUR	Maternelles	8:30	11:45	11:45	13:05	13:50	16:00	13:05	13:50	9:00	12:00
		3:15		1:20		2:00		0:45		3:00	
	CP	8:30	11:45	11:45	13:05	13:50	16:00	13:05	13:50	9:00	12:00
		3:15		2:05		2:00		0:45		3:00	
	Elémentaires	8:30	12:00	12:00	14:15	14:15	16:00	16:00	16:45	9:00	12:00
		3:30		2:15		1:45		0:45		3:00	
RION-DES-LANDES	Maternelles	9:00	12:15	12:15	13:45	14:30	16:25	13:45	14:30	9:00	12:20
		3:15		1:30		1:55		0:45		3:20	
	Elémentaires	9:00	12:00	12:00	13:30	13:30	15:40	15:40	16:25	9:00	12:20
		3:00		1:20		2:10		0:45		3:20	
SOUPROSSE	Maternelles	9:00	12:00	12:00	13:30	13:30	15:45	15:45	16:30	9:00	12:00
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	
	Elémentaires	9:00	12:00	12:00	13:30	13:30	15:45	15:45	16:30	9:00	12:00
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	
SAINT-YAGUEN	Maternelles	9:30	12:30	12:30	14:00	14:00	16:15	16:15	17:00	9:30	12:30
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	
	Elémentaires	9:30	12:30	12:30	14:00	14:00	16:15	16:15	17:00	9:30	12:30
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	
TARTAS	Maternelles	8:40	11:40	11:40	13:15	14:00	16:25	13:15	14:00	8:40	11:40
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	
	Elémentaires	8:40	11:40	11:40	13:25	13:25	15:40	15:40	16:25	8:40	11:40
		3:00		1:45		2:15		0:45		3:00	
VILLENAVE	Elémentaires	9:15	12:15	12:15	13:45	13:45	16:00	16:00	16:45	9:15	12:15
		3:00		1:30		2:15		0:45		3:00	

Éducation Nationale

Commune

Amicale Laïque Rionnaise

Communauté de Communes du Pays Tarusate

Les PLUS

• Une compétence communautaire qui garantit l'organisation des TAP sur l'ensemble des sites scolaires.
• Les TAP sont gratuits.
• Les TAP sont déclarés auprès de la DDCSPP.
• 75 % des enfants participent aux TAP.
• Un budget de 520.000€ (2016-2017).
• Les Communes disposent du fond de soutien de 50 € par enfant dont 30 € sont reversés à la Communauté de Communes pour l'achat de matériels notamment.
• Une coordination structurée : 2.2 ETP CCPT, 3 agents mis à disposition des Communes de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas à hauteur de 10/35ème sur l'année scolaire.
• Plus de 100 intervenants avec des compétences et des qualifications très diverses ce qui diversifie le contenu des activités.
• Des personnels communaux intervenant dans le cadre des TAP notamment les ATSEM pour les moments de sieste.
• Quelques associations locales impliquées dans l'animation des TAP.
• La mise en place de sessions de BAFA sur le territoire en fonction des besoins réglementaires et des formations continues pour professionnaliser les intervenants.
• Des enseignants disent leur intérêt pour réfléchir à des complémentarités entre leur projet d'école et les actions initiées dans les TAP.
• Des parents et des enfants globalement satisfaits du contenu des TAP.

Les moins

• Certains intervenants ont des conditions d'emploi précaires.
• Une coordination insuffisante pour couvrir l'ensemble des sites scolaires.
• Un manque de temps de préparation avec les intervenants.
• Un taux d'absentéisme des intervenants important
• Peu de projets partagés avec les équipes enseignantes.
• Des APC parfois programmés en même temps que les TAP.
• Des locaux peu adaptés et insuffisants dans certaines Communes.
• La communication entre les écoles et les TAP n'est pas toujours satisfaisante.
• Peu d'informations données aux parents sur le contenu des TAP.
• Des disparités pour les enfants qui sont scolarisés dans des RPI dont certains sites scolaires sont implantés sur une autre Communauté de Communes.
• Dans le RPI « Du Luzou », les enfants scolarisés sur la Commune de Taller ne bénéficient pas de TAP.

Les accueils périscolaires matin/soir et mercredi

• 16 accueils périscolaires sont gérés par les communes. 1 accueil périscolaire est géré par l'Amicale Laïque de Rion-des-Landes.

• Les accueils périscolaires accueillent majoritairement les enfants à 7h30 et ferment à 18h30. Les personnels qui encadrent les enfants sont majoritairement formés ou en cours de formation. Les locaux utilisés sont majoritairement dédiés à l'accueil périscolaire.

• Les tarifs s'échelonnent de 0.40 € (le matin ou le soir) à 2 € (le matin ou le soir). Dans deux communes les accueils périscolaires sont gratuits (Lamothe, Le Leuy).

• 4 centres de loisirs fonctionnent le mercredi. 3 sont gérés par une commune (Meilhan, Tartas, Pontonx-sur-l'Adour). 1 géré par l'Amicale Laïque de Rion-des-Landes.

• 80 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Meilhan. Ils résident tous sur la commune. La fréquentation moyenne est de 16 enfants par jour.

• 104 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Tartas. Ils résident à Audon (5) ; à Bégaar (13) ; à Carcarès-sainte-Croix (7) ; à Carcen-Ponson (2) ; à Gouts (1) ; au Leuy (1) ; à Souprosse (8) ; à Saint-Yaguen (5) ; à Tartas (62). La fréquentation moyenne est de 37 enfants par jour.

• 215 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Pontonx-sur-l'Adour. Ils résident à Bégaar, Laluque et Pontonx-sur-l'Adour. La fréquentation moyenne est de 70 enfants par jour.

• 178 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Rion-des-Landes. Ils résident à Beylongue, Boos, Laluque, Lesgor et Rion-des-Landes. La fréquentation moyenne est de 45 enfants par jour.

• 80 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Meilhan. Ils résident tous à Meilhan. La fréquentation moyenne est de 16 enfants par jour. Les horaires des accueils périscolaires sont les suivants :

Ecoles		Accueil Périsco (Matins)	Accueil Périsco (Soirs)	Accueil Périsco (Mercredis Matins)	Accueil Périsco (Mercredis AM)
BEGAAR	Maternelles	7:30 - 8:45	16:15 - 18:45	7:30 - 8:45	11:45 - 12:30
	Elémentaires				
BEYLONGUE	Maternelles	7:15 - 9:00	16:30 - 18:30	7:15 - 9:00	12:00 - 12:30
CARCARES-SAINTE-CROIX	Maternelles	7:30 - 8:50	16:20 - 18:30	7:30 - 8:50	
	Elémentaires				
CARCEN-PONSON	Elémentaires	7:15 - 9:10	16:40 - 18:30	7:15 - 9:10	12:10 - 12:30
LALUQUE	Maternelles	7:30 - 9:00	16:30 - 19:00	7:30 - 9:00	
LAMOTHE	Maternelles	7:30 - 9:15	16:40 - 18:30	7:30 - 9:15	12:15 - 12:30
LE LEUY	Elémentaires	7:30 - 9:00	16:30 - 18:30	7:30 - 9:00	12:00 - 12:30
LESGOR	Elémentaires	7:30 - 8:40	16:10 - 18:30	7:30 - 8:40	
MEILHAN	Maternelles	7:30 - 9:00	16:30 - 18:30	7:30 - 9:00	12:00 - 18:30
	Elémentaires				
PONTONX-SUR-L'ADOUR	Maternelles	7:30 - 8:30	16:00 - 18:30	7:30 - 9:00	12:00 - 18:30
	CP		16:45 - 18:30		
	Elémentaires				
RION-DES-LANDES	Maternelles	7:30 - 9:00	16:25 - 19:00	7:30 - 9:00	12:20 - 19:00
	Elémentaires		16:25 - 19:00		12:20 - 19:00
SOUPROSSE	Maternelles	7:15 - 9:00	16:30 - 18:30	7:15 - 9:00	12:00 - 12:30
	Elémentaires				
SAINT-YAGUEN	Maternelles	7:00 - 9:30	17:00 - 18:30	7:00 - 9:30	
	Elémentaires				
TARTAS	Maternelles	7:30 - 8:40	16:25 - 18:30	7:30 - 8:40	11:40 - 18:30
	Elémentaires				
VILLENAVE	Elémentaires	7:30 - 9:15	16:45 - 18:30	7:30 - 9:15	12:15 - 13:00

Amicale Laïque Rionnaise

Commune

Les PLUS

• 4 centres de loisirs accueillent les enfants durant les petites et les grandes vacances.
• 600 enfants âgés de 2 ½ à 12 ans accueillis dans les centres de loisirs durant les petites et grandes vacances.
• Le centre de loisirs de Meilhan réfléchit à l'accueil d'enfants en provenance de Souprosse et Saint-Yaguen avec des tarifs préférentiels.
• Les 4 centres de loisirs possèdent leur propre règlement intérieur.
• 3 centres de loisirs disposent de locaux spécifiques.
• Des séjours thématiques sont proposés aux enfants.
• Les centres de loisirs de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas organisent ponctuellement des animations ensemble.
• Le centre de loisirs de Meilhan a la volonté de créer davantage de partenariats avec les autres structures.
• L'accueil d'enfants en situation de handicap avec l'accompagnement de la JPA.

Les moins

• Des participations financières des Communes qui varient selon le centre de loisirs avec lequel elles sont conventionnées.
• Des tarifs différents selon les centres de loisirs.
• Pas de tarif pour la ½ journée sur Tartas et Meilhan.
• Pas de locaux spécifiques pour le centre de loisir de Meilhan
• Des horaires d'accueil du matin et du soir parfois différents de ceux des accueils périscolaires.
• Pas de « ramassage » organisé pour faciliter l'accès des enfants aux centres de loisirs (sauf pour les parents de Rion-des-Landes et Boos n'ayant pas de moyen de transport).

Des actions pour les jeunes

• 3 espaces jeunes sont présents sur le territoire communautaire. L'espace jeunes de Tartas est géré par la Commune de Tartas. L'espace jeunes de Rion-des-Landes est géré par l'Amicale Laïque de Rion-des-Landes. L'espace jeunes de Pontonx-sur-l'Adour est géré par la municipalité de Pontonx-sur-l'Adour.

• 77 jeunes âgés de 13 à 16 ans sont inscrits à l'espace jeunes de Tartas. Ils résident à Audon (1) ; à Bégaar (3) ; à Carcarès-sainte-Croix (2) ; à Carcen Ponson (2) ; à Gouts (1) ; à Meilhan (1) ; à Tartas (29). 47 jeunes âgés de 11 à 17 inscrits à l'espace jeunes de Pontonx-sur-l'Adour. Ils résident tous sur la commune. 63 jeunes âgés de 13 à 17 ans sont inscrits à l'espace jeunes de Rion-des-Landes. Ils résident à Boos, Lesgor, Saint-Yaguen et Rion-des-Landes.

• Période d'ouverture à Pontonx-sur-l'Adour : les mercredis de 14h à 18h, les vacances (hors Noël) de 10h à 18h. Période d'ouverture à Tartas : les petites vacances (hors Noël) de 14h à 18h30. Un projet d'ouverture sur les mercredis est en réflexion. Période d'ouverture à Rion-des-Landes : les lundis, mardis, jeudis de 17h à 18h30, les mercredis de 14h à 18h, les vacances (hors Noël) de 10h à 18h.

• La cotisation annuelle à Pontonx-sur-l'Adour est de 22 €. La cotisation annuelle à Tartas est de 20 €. La cotisation à Rion est de 15€ par trimestre pour les rionnais et 20 € pour les jeunes habitants hors du village. L'Amicale Laïque de Laluque, affiliée à la Ligue de l'enseignement, propose des animations et des séjours pour les jeunes. 32 adolescents y ont participé en 2017.

Les plus

• 3 espaces jeunes sont organisés sur le territoire.
• 150 jeunes de 12 à 17 ans sont accueillis.
• Un nouveau local espace-jeunes va ouvrir sur Tartas en novembre 2018 situé dans un local proche du groupe scolaire Jules Ferry et du collège
• Les espaces jeunes de Tartas et de Rion-des-Landes accueillent des jeunes de Communes voisines.
• Des séjours et des sorties ponctuelles sont proposés aux jeunes en dehors des Communes de Pontonx-sur-l'Adour, Tartas et Rion-des-Landes.
• Des animations et des séjours réunissent les jeunes des 3 espaces jeunes.
• Des projets sont conçus par les jeunes dans le cadre des dispositifs Landes Imaginactions, Sac à dos…
• L'espace-jeunes de Rion-des-Landes devrait emménager fin de l'année scolaire 2018/2019 à la place de l'espace « multimédias », près du centre de loisirs.
• Un projet d'ouverture de foyer des jeunes est en réflexion à Souprosse.
• L'Amicale laïque de Laluque propose des animations aux adolescents.
• Des jeunes sont associés à des comités des fêtes

Les moins

- Des montants d'adhésion différents selon la Commune.
- Des difficultés pour recruter des animateurs ponctuellement (sur les vacances d'hiver notamment).
- Des difficultés pour organiser des déplacements.
- Peu d'actions conduites avec les collèges du territoire.
- Pas de lieux d'information et d'orientation pour les jeunes.
- Le dispositif «Projets Jeunes» 12-25 ans initié par la Communauté de Communes n'a accompagné qu'un seul groupe de jeunes depuis sa création.

L'offre sportive et culturelle

• Les associations présentes sur le territoire, offrent un panel de pratiques sportives très diverses. La CCPT a créé un coupon « sport/culture» pour favoriser l'accès des jeunes âgés de 12 à 18 ans aux pratiques associatives. Depuis 2016, ce dispositif a connu une première extension, en abaissant l'âge d'éligibilité à 9 ans. Un bilan doit être effectué courant 2018, afin de mesurer la réelle utilisation de ces coupons chez les plus jeunes et d'envisager un éventuel nouvel abaissement de l'âge d'accès au dispositif (à partir de 6 ans).
• 190 enfants et jeunes ont participé, en 2017/2018, aux activités du Conservatoire de musique des Landes (7 enfants âgés de 5 à 7 ans ont participé à des activités d'éveil, 104 enfants âgés de 7 à 10 ans ont participé à des activités du cycle 1 et 49 enfants âgés de 10 à 14 ans ont participé à des activités du cycle 2). La CCPT paie l'adhésion au Conservatoire de musique pour les Communes membres. Une aide est octroyée aux familles, par la Communauté de Communes, pour l'inscription de leurs enfants au Conservatoire des Landes (87 familles ont bénéficié de cette aide en 2017/2018). Elle est calculée selon le quotient familial de la famille.

Eveil coût : 110€ Cycle 1 coût : 247€ Cycle 2 coût : 294€

Aides selon le QF :

QF<750	Eveil = 83.30 €	cycle 1 = 182.75 €	cycle 2 = 221 €
751<QF>1250	Eveil = 60.76 €	cycle 1 = 133.30 €	cycle 2 = 161.20 €
1251<QF> 1601	Eveil = 34.30 €	cycle 1 = 75.25 €	cycle 2 = 91 €

• La Communauté de Communes a installé 3 Ateliers Multiservices Informatiques (AMI) à Pontonx-sur-l'Adour, à Tartas et à Rion-des-Landes.
• Le territoire communautaire compte 7 médiathèques et 5 bibliothèques.
• L'association C KOI CA située à Rion-des-Landes anime un éco-lieu, outil pédagogique autour du développement durable. Le Conseil Départemental a confié à cette association l'animation du centre de ressources Départemental sur la transition écologique et la solidarité internationale.
• 2 cinémas sont installés sur le territoire à Pontonx-sur-l'Adour et à Rion-des-Landes.
• L'association *Lous Lanusquets* de Bégaar propose un programme de danses traditionnelles avec échassiers. Des ateliers d'initiation sont organisés pour les enfants.

Les plus

• Près de 1 500 pratiques associatives vécues par des enfants âgés majoritairement de 7 à 12 ans.
• 1 920 jeunes âgés de 9 à 18 ans ont bénéficié des coupons « sport/culture » durant la saison 2017/2018.
• Plus de 30 associations concernées par les coupons « sports/culture ».
• Une association de Rion-des-Landes propose des initiations sportives aux enfants âgés de 5 à 7 ans.
• L'organisation d'un Festival Jeune Public à Pontonx-sur-l'Adour.
• La présence d'un éco-lieu et d'un centre de ressources sur la transition écologique et la

solidarité internationale à Rion-des-Landes.
• L'existence de 3 AMI et la présence de deux cinémas

Les moins

• Peu de propositions d'activités pour les enfants âgés de 4 à 6 ans.
• La CCPT n'a pas pris la compétence «Coordination des médiathèques et bibliothèques du Pays Tarusate»

La participation des enfants et des jeunes

• Le Conseil municipal d'enfants et de jeunes de Tartas a été créé en 2013. Il a fonctionné durant deux mandats de 2003 à 2005 puis de 2006 à 2007. Après une interruption, il a été, à nouveau, installé en 2012 pour des mandats d'une durée de deux ans. Les élections s'effectuent dans les établissements scolaires situés sur la Commune.
En 2017, les élus sont au nombre de 18. Ils sont âgés de 11 à 17 ans. Les élus se réunissent un samedi par mois de 10h à 12h dans la salle du conseil municipal. Le Conseil municipal d'enfants et de jeunes a initié notamment la mise en place de l'espace jeune.

Les plus

• Des pratiques de participation formalisées dans les espaces jeunes.
• Existence d'un Conseil d'enfants et de jeunes sur la Commune de Tartas.
• L'Amicale Laïque de Laluque propose aux jeunes de la Commune de co-gérer leurs séjours vacances
• L'association « Lous Arious », section de l'Amicale Laïque de Rion-des-Landes, est composée de jeunes qui, adolescents, ont fréquenté l'espace jeunes.
• Une association des jeunes à Carcen-Ponson qui organise, notamment, le Festival Car'Scène Rock'Son.

Les moins

• Peu de réelles pratiques de concertation et de participation durant les TAP, les accueils périscolaires et dans les centres de loisirs.

Les actions pour et avec les familles

• L'Association Familles Rurales a été labellisée Point Info Familles (PIF) par le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents le 1er janvier 2008. C'est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation, destiné aux familles. La labellisation du PIF de Rion-des-Landes permet jusqu'alors un rayonnement sur les Communes suivantes : Arengosse, Arjuzanx, Beylongue, Garrosse, Laluque, Lesgor, Lesperon, Morcenx, Morcenx-Bourg, Onesse et Laharie, Rion-des-Landes, Sindères, Taller, Tartas et Villenave, soit un ensemble de 15 communes situées sur le Pays Tarusate et le Pays Morcenais. Le PIF est ouvert le lundi de 8h30 à 17h, le mardi et jeudi de 13h45 à 17h et le mercredi de 8h30 à 12h30.
Durant l'année 2017, 425 personnes ont contacté le PIF Familles Rurales.
• Depuis le mois de mai 2017, la CCPT a lancé un cycle de conférences sur des thématiques relatives à l'aide à la parentalité.
• Depuis octobre 2014, la municipalité de Pontonx-sur-l'Adour a organisé chaque année le *Festivals Les Pitchouns*, ouvert aux enfants âgés de 6 mois à 12 ans et à leurs familles.
• La CCPT a pris la compétence Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) en septembre 2017. A travers cette compétence, la Communauté de Communes entend fédérer l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le domaine de la parentalité et envisager des actions partagées.

Les plus

• Organisation de réunions d'information pour les familles, dans le cadre des centres de loisirs.
• Sollicitation des familles pour des actions ponctuelles ou pour des dons de matériaux.
• Des conférences à l'intention des familles ont été mises en place sur le Pays Tarusate.
• Existence d'un Point Info Familles situé sur la Commune de Rion-des-Landes.
• Une étude sur la parentalité a été réalisée en vue d'associer davantage les parents sur la Commune de Tartas.
• Mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur la ville de Tartas en 2017.
> Le Service Enfance Jeunesse de la ville de Pontonx-sur-l'Adour travaille en étroite collaboration avec l'assistante sociale du village.

Les moins

• Peu de rencontres avec les familles autour des projets pédagogiques
• Peu d'espaces et de pratiques de participation des familles durant les temps péri et extra scolaires.
• Le Point Info Familles couvre uniquement 6communes de la Communauté de Communes.
• Le Point Info Familles reste peu connu sur le Pays Tarusate.

L'information et la communication

Les plus

• La CCPT dispose d'un site Internet qui héberge les sites de toutes les communes.
• La CCPT dispose d'une chargée de communication à temps complet.
• Les associations ont leurs propres outils de communication (affiches, tracts, site, page facebook…) et utilisent les bulletins et/ou les sites des communes.
• En décembre 2015, la CCPT a doté les communes de panneaux d'information électroniques (informations de la CCPT et informations locales) et accentue sa présence sur les réseaux sociaux
• Toutes les Communes du Pays tarusate disposent d'un site Internet hébergé dans celui du Pays tarusate.
• Des informations diffusées via les établissements scolaires, des plaquettes, des affichages, les bulletins municipaux ou les sites des communes.
• Des familles informées par mail ou par SMS par les divers services du territoire.
• Un animateur affecté à l'information des familles le matin et le soir au centre de loisirs de Tartas.
• Des informations transmises aux jeunes via la CPE du collège (Rion-des-Landes).

Les moins

• Pas de réelle fonction d'information et de communication structurée et coordonnée sur l'ensemble du territoire.
• Peu d'informations sur l'offre de loisirs existante : accueils de loisirs, séjours, activités associatives.... sur l'ensemble du Pays tarusate.
• La communication sur le contenu et la valorisation des TAP reste largement à améliorer
• Un manque de signalétique pour repérer les structures d'accueil et de loisirs.

Les valeurs du PEDT

La laïcité

La laïcité est le principe d'impartialité ou de neutralité de l'état à l'égard des confessions religieuses. Elle repose sur des principes et valeurs : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. Elle protège de tout prosélytisme et permet à chacun d'exercer son libre arbitre.

La liberté

La liberté est le pouvoir qui appartient à chacun de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui. Elle a pour règle la justice, pour sauvegarde la loi. La liberté est la possibilité de pouvoir agir selon sa propre volonté, dans la mesure où on ne porte pas atteinte aux droits des autres et à la sécurité publique.

L'égalité

L'égalité est un droit fondamental de la personne humaine. Elle est le principe qui fait que tous doivent être traités de la même manière, avec la même dignité, qu'ils disposent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

La solidarité

La solidarité est le sentiment de responsabilité commune et d'unité. Elle est un lien fraternel et une valeur sociale importante qui unissent le destin des hommes, les uns aux autres. La solidarité incite les hommes à s'unir, à se porter entraide et assistance réciproque, à coopérer entre eux sans recevoir quoique ce soit en échange. Elle implique une volonté collective à participer à une véritable organisation sociale solidaire.

La paix

La paix est le concept même qui désigne un état de calme ou de tranquillité. Elle implique une résolution systématique calme et mesurée de toute difficulté conséquente à la vie en communauté. Comment y parvenir si ce n'est par le dialogue, le respect d'autrui, l'acceptation de l'autre dans ses différences. Si nous voulons enseigner la paix véritable, c'est avec les enfants que nous devons commencer.

Toutes ces valeurs devront être le fondement de toute action éducative qui sera menée sur le territoire.

évaluation PEDT 2015/2018

1 Favoriser la réussite éducative et sociale des enfants

La Communauté de Communes du Pays Tarusate mène une réflexion pour améliorer sans cesse le fonctionnement des TAP en tenant compte des besoins des enfants et des contraintes liées au fonctionnement du service.

Ainsi, en complément des 2 coordonnateurs intercommunaux et des 3 coordonnateurs locaux (Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas), la Communauté de Communes a désigné et mis en place dès janvier 2016 des personnes chargées de la direction-adjointe des TAP sur chacun des sites scolaires. Le directeur-adjoint est l'intermédiaire entre l'équipe enseignante, le directeur de l'accueil et les animateurs. Il assure également l'accueil des intervenants, gère les problèmes de groupe enfants et tient les registres de présences à jour. La fonction pédagogique des directeurs-adjoints reste cependant à renforcer.

Une réflexion a également été lancée depuis 2016 autour d'une possible modification du fonctionnement des TAP. En effet :

• Au cours des premiers Comités Locaux de Concertation, une réflexion a été initiée par certains co-éducateurs (élus, enseignants et/ou parents) concernant une possible réorganisation des créneaux TAP.
Les coordonnateurs ont donc présenté en mai 2016 différentes propositions de planning pour les sites de Carcen-Ponson et Tartas Maternelle. Aucune des propositions faites n'a été retenue.

• Une consultation des équipes enseignantes a été menée en mai-juin 2017 pour le regroupement des TAP sur une demi-journée (1 fois 3h /semaine). Après avoir rencontré l'ensemble des équipes enseignantes, les écoles de Laluque, Lamothe, Lesgor, Tartas Maternelle et Villenave s'étaient dites intéressées par cette proposition. Finalement, seules Lamothe et Tartas Maternelle ont maintenu leurs souhaits, qui ont tous deux reçu une réponse négative de la part de la DSDEN, en raison d'une demande formulée hors délais.

• Deux schémas horaires (3 fois 1h et 2 fois 1h30 /semaine) ont été présentés en Commission Éducation le 29 novembre 2018, puis en Bureau des Maires le 21 décembre 2017. Ces deux schémas n'ont obtenu la faveur que des élus de Meilhan et Pontonx-sur-l'Adour, qui se sont engagés à proposer cette réorganisation à leurs équipes enseignantes respectives. Lors du Conseil d'école exceptionnel de Pontonx-sur-l'Adour organisé le 30 janvier 2018, sur 19 votants, 18 personnes se sont prononcées pour un maintien des TAP à raison de 4 fois 45minutes par semaine, excluant la proposition de 3 fois 1h.
L'étude sur l'école de Meilhan est toujours en cours.

• Depuis les premières consultations, les enseignants de Begaar et Tartas Maternelle ont demandé un déplacement des créneaux de TAP en Maternelle (du début d'après-midi vers la fin de journée), permettant ainsi de modifier la quotité horaire de classe pour les plus jeunes. Le fait de positionner les TAP de maternelle et d'élémentaire sur les mêmes créneaux horaires rend le fonctionnement du service très difficile en raison du nombre de locaux et d'animateurs

disponibles sur chaque école. Aussi, la CCPT ne peut mettre en œuvre cette proposition qu'à la condition d'obtenir le consentement des enseignants d'élémentaires pour intervertir le positionnement des créneaux horaires école par école.

• Dans le but d'offrir aux enfants la possibilité de se familiariser avec le numérique, la CCPT a décidé de faire intervenir ses 3 animateurs Ateliers Multiservices Informatiques dans le cadre des TAP. Ces activités se déroulent dans les locaux des médiathèques depuis septembre 2013 sur Pontonx-sur-l'Adour, septembre 2014 sur Rion-des-Landes et Tartas. Les interventions de ces animateurs représentent 919h (respectivement 540, 144 et 235h) et ont permis à plus de 500 enfants d'accéder à l'outil informatique.

• Avec l'objectif de pouvoir créer des espaces de concertation entre les différents organisateurs de temps éducatifs pour les enfants, la CCPT a créé des Comités Locaux de Concertation (CLC). Une charte de fonctionnement des CLC a été rédigée et validée en Commission Éducation de la Communauté de Communes le 3 mai 2017. La mise en place des Comités Locaux de Concertation est effective depuis mars 2016 suite à son inscription comme orientation éducative dans le PEdT du Pays Tarusate. Cette action répond à l'enjeu plus général d'«Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps et des différents contenus éducatifs».
Il s'agit de réunions de concertation volontaires associant l'ensemble des acteurs éducatifs (élus, enseignants, parents, professionnels des accueils de loisirs et coordonnateurs TAP). Elles ont pour but de concerter les avis de ces différents acteurs à l'échelle d'un site scolaire ou pour l'ensemble d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) sur des thèmes bien identifiés. C'est un lieu d'expression libre et concerté entre l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.
Lors d'un premier cycle de réunions de CLC, qui s'est tenu de mars à mai 2016, la Communauté de Communes a présenté ce nouvel espace de concertation et a demandé aux participants de lister des sujets dans le domaine de l'Éducation qu'ils souhaitaient aborder au cours des réunions suivantes. Des sujets relatifs à l'organisation des TAP sont ressortis majoritairement (créneaux, communication, proposition d'activités et composition des groupes).
Depuis, seuls les CLC du RPI Laluque/Lesgor et de Begaar se sont réunis 2 fois supplémentaires. Les acteurs éducatifs de la ville de Pontonx-sur-l'Adour n'ont pas souhaité être associés à un tel dispositif, estimant qu'ils avaient déjà l'occasion d'échanger au sein des Conseils d'école. Si la démarche en elle-même parait intéressante dans son principe, peu d'acteurs de l'éducation se la sont appropriée dans les faits. D'une part seules 2 réunions se sont tenues en dehors d'une initiative portée par la CCPT. D'autre part, la quasi-totalité des sujets évoqués ont été centrés autour de la mise en œuvre et l'organisation des TAP. De ce fait trop peu d'échanges ont eu cours sur le contenu pédagogique de la journée de l'enfant. Cet axe de travail reste donc largement à renforcer. Pour autant l'étape des discussions et du travail d'explication autour des TAP s'est avéré un préambule indispensable à d'autres types de réflexions au vu de la nouveauté apportée par la réforme des rythmes scolaires.
Pour des raisons identiques, peu de projets partagés entre les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires ont vu le jour. Egalement du fait du peu de disponibilités en commun entre les différents acteurs éducatifs pour organiser des réunions de concertation et de travail.

• Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), quant à eux, n'ont pas encore vu le jour sur Rion-des-Landes et Tartas pour plusieurs raisons : un manque de temps

pour le montage du projet (Rion-des-Landes), un manque de personnel formé pour cet accompagnement (Tartas), la mise en place du dispositif «Devoirs faits» dans les collèges en novembre 2017 (Rion) et une volonté de non-ingérence de la part de la Commune de Rion-des-Landes dans les initiatives portées par l'association «Amicale Laïque Rionnaise».
Néanmoins quelques projets en commun ont pu être mis en œuvre :

• Participation à des modules de formations partagées (les enseignants et animateurs du périscolaire sont invités à former volontairement des binômes). Grâce au réseau Canopé, les enseignants et animateurs de la CCPT ont donc suivi des formations et pu monter des projets plus ou moins conséquents autour des thèmes suivants :
Sciences et développement durable (2016) : 1 intervenante + 1 enseignant
Citoyenneté (2017) : 1 intervenante + 1 enseignante
Éducation aux médias et à l'information (2018) : 1 intervenant
Citoyenneté (2018) : 3 intervenantes + 3 enseignantes
Accueil des enfants de moins de 6 ans (2018) : 1 intervenante

• Rencontre avec l'enseignante référente et participation aux Équipes de Suivi de Scolarisation dans le cadre d'accueil d'enfants en situation de handicap sur les TAP. L'intérêt étant d'échanger avec les acteurs éducatifs sur les modalités d'accueil des enfants en question et d'évaluer la nécessité d'une mise en place particulière (ex : aménagement de l'espace, formation des intervenants, personnel supplémentaire). Cette coopération a permis entre autres de rencontrer la famille d'un enfant en situation de handicap, déjà accompagné sur le temps périscolaire, de cerner les besoins de l'enfant et de recruter un animateur supplémentaire pour sa prise en charge de janvier à juillet 2017 dans le cadre des TAP.

• Mise en place d'un cahier de suivi des élèves accueillis dans le cadre des TAP sur l'école de Tartas Elémentaire, en lien avec le passeport citoyen utilisé sur le temps scolaire. Il s'agit, pour les intervenants, de notifier les comportements ou attitudes négatives et positives au cours des activités périscolaires et de transmettre des bilans périodiques aux enseignants. Cette action a permis de clarifier les temps pendant lesquels se produisent certains incidents (accueil concerné et adulte en présence). En parallèle, un groupe TAP réduit a été instauré en novembre 2017 sur cette école, permettant d'accompagner plus individuellement les enfants ayant présenté des difficultés de comportement dans les TAP. L'équipe enseignante de l'école de Tartas encourage la continuité de ces actions, relevant un changement de fond dans le comportement des enfants.

• La CCPT a investi dans du matériel sportif, musical et culturel (livres et jeux de société) pour les TAP, qu'elle souhaite mettre à disposition des accueils de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires. Le service des sports de la commune de Rion-des-Landes et l'espace-jeunes de Pontonx-sur-l'Adour ont déjà pu profiter de cette mise à disposition.

2 Favoriser l'accès de tous les enfants et jeunes aux structures de loisirs et à l'offre culturelle et sportive

Un réseau de transport (bus ou taxi) existe pour acheminer les enfants vers les accueils de loisirs du mercredi de Rion-des-Landes et Tartas. Ce ramassage étant à la charge des Communes de provenance des enfants, certaines n'ont pas la possibilité de proposer ce service à leurs administrés.

En complément des mercredis après-midi (de 12h à 18h), la Commune de Meilhan a pris la décision durant l'année scolaire 2016-2017 d'ouvrir son accueil de loisirs pendant les petites vacances (de 7h30 à 18h30), puis en 2017-2018, elle a décidé d'étendre les périodes d'ouverture aux grandes vacances.

L'étude de faisabilité pour l'ouverture d'un accueil de loisirs à Audon n'a quant à elle pas été réalisée.

Dans le cadre d'un accompagnement financier des familles favorisant l'accès aux loisirs, le dispositif « Coupon sport/culture » a connu une première extension en 2016. La CCPT a abaissé l'âge d'éligibilité à 9 ans. Un bilan doit être effectué courant 2018, afin de mesurer la réelle utilisation de ces coupons chez les plus jeunes et d'envisager un éventuel nouvel abaissement de l'âge d'accès au dispositif (à partir de 6 ans). Durant la saison 2017/2018, 1920 jeunes âgés de 9 à 18 ans ont bénéficié des coupons « sport/culture ».
Les Temps d'Activités Périscolaires sont gratuits. Les activités péri et extrascolaires sont, elles, facturées aux familles par les Communes. Certaines d'entre elles utilisent un barème tenant compte des quotients familiaux.

Au cours de ces dernières années, la CCPT a pu accueillir plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement personnalisé au sein du service TAP. Au cas par cas, la collectivité a tenté d'apporter les réponses les plus pertinentes possibles en mobilisant ses ressources en interne et/ou en sollicitant des partenaires extérieurs. Cette volonté d'intégration de tous les enfants a été formalisée par la signature de la charte « Handicap » proposée par l'association Jeunesse au Plein Air (JPA) le 23/02/2017. Les coordonnateurs TAP de la Communauté de Communes ont également pris contact avec le chargé de mission loisirs pour tous de la JPA, qui s'est rendu disponible dans l'évaluation des besoins sur le terrain, dans la rencontre avec les familles et qui a dispensé, en partenariat avec un éducateur de l'ITEP du Pays Dacquois, la formation « Prendre en compte l'enfant dans la dynamique de groupe » aux intervenants des TAP en janvier 2018. Deux intervenants avaient également suivi la formation « Accueil et intégration d'un enfant porteur de handicap à l'école et en accueil de loisirs » programmée en juillet 2017 par le CNFPT. Jusqu'alors, les échanges sur les prises en charge particulières étaient peu nombreux. Les contacts pris avec les différents partenaires ont permis de mieux appréhender l'accueil des enfants. Il subsiste néanmoins des pistes d'amélioration dans les échanges entretenus par les partenaires éducatifs (enseignants, parents, éducateurs…), la mise en place de moyens supplémentaires et la formation du personnel.

3 Conforter et développer une offre éducative de qualité

La Communauté de Communes du Pays Tarusate a souhaité engager une réflexion qualitative au niveau de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Un plan de formation est proposé à chaque animateur tous les ans afin de contribuer à la professionnalisation des équipes et à leurs montées en compétences. Outre les formations partagées présentées plus en amont, en 2018 plusieurs animateurs ont pu participer à des formations de professionnalisation CNFPT. Ainsi un animateur a pu suivre la formation « atelier relaxation ludique en milieu scolaire, un intervenant la formation « l'art de la marionnette au service de l'enfance », quatre animateurs la formation « les jeux de coopération, des outils pour accompagner l'enfant dans son devenir de citoyen », deux intervenants la formation « le vivre ensemble et la régulation de conflits entre enfants ». La CCPT a également proposé des formations en interne par des intervenants qualifiés. 20 animateurs ont pu être sensibilisés au langage des signes et la relaxation. 32 intervenants ont participé à un échange autour de la prise en compte de l'enfant dans une dynamique de groupe en partenariat avec le chargé de mission handicap de la JPA ainsi qu'un éducateur spécialisé. Dans l'optique d'accueillir les enfants en toute sécurité, des formations 1ers secours ont été proposées, celles-ci ont été suivies par 26 intervenants. Par ailleurs la CCPT satisfait actuellement au taux de qualification réglementaire minimum de 80 %.
Pour cela, depuis 2015, la collectivité a proposé et financé une formation BAFA à 14 intervenants.

Chaque année des manifestations ponctuelles sont proposées aux enfants dans le cadre des TAP. Ainsi depuis 2016, un tournoi de rugby est organisé sur la Commune de Rion-des-Landes en partenariat avec le comité des Landes de rugby. Ce tournoi se déroulant sur une demi-journée complète, l'ensemble des élèves des écoles du Pays Tarusate de CE2-CM1 y sont conviés mais également les écoles de Morcenx, Lesperon et Onesse et Laharie. Le transport des enfants de leurs écoles à Rion-des-Landes est pris en charge par la CCPT, qui détache également 15 intervenants pour encadrer l'activité. Cette organisation suppose une banalisation d'une demi-journée de classe qui doit être approuvée par les enseignants de chaque école. Pour cette raison en 2017 seules les écoles de Lesgor, Morcenx et Rion-des-Landes ont participé à ce tournoi, ce qui représente 191 enfants. Ce type de rencontre est porteur de cohésion et permet à des enfants d'écoles différentes de pouvoir se rencontrer. C'est un moment apprécié par les intervenants et les enfants.

En 2017, la CCPT a également organisé une sensibilisation aux risques pédophiles pour les enfants à partir du CE2 dans le cadre des TAP par l'intermédiaire de l'association « Colosse aux Pieds d'Argiles ». Au total 13 interventions ont été réalisées sur les écoles de Begaar, Carcarès-Sainte-Croix, Carcen-Ponson, Lesgor, Meilhan, Rion-des-Landes, Souprosse, Tartas et Saint-Yaguen. Au total 385 enfants ont été sensibilisés. Un questionnaire leur a été distribué pour recueillir leurs sentiments suite à l'animation. Près de 80 % des enfants l'ont trouvé intéressante, 75% en ont parlé à leurs parents et 86% ont eu envie de revivre des animations de ce type. L'objectif était de pouvoir sensibiliser les enfants sur un sujet tabou et de tenter de libérer la parole au sein des familles. Suite à cette intervention et aux retours de certains enfants, le

service s’est entretenu avec 3 familles et 4 enseignants pour des cas de harcèlement à l’école ou en dehors.

Parmi les actions envisagées lors du précédent PEDT, les créations d’un point information jeunesse ainsi que d’un ludo-bus n’ont pas été réalisées. En effet, ces 2 actions n’ont pas fait figures de priorité dans le projet politique communautaire.

5 Agir avec les familles

Un certain nombre d'actions en faveur de la parentalité ont été conduites sur le Pays Tarusate entre 2015 et 2018.

Un point info famille porté par l'association Familles Rurales fonctionne sur la Commune de Rion-des-Landes. Celui-ci rayonne également sur les Communes de Beylongue, Laluque, Lesgor, Tartas et Villenave. En 2017 le point info familles a pu répondre aux questionnements de 425 personnes. 41 % des demandes étant formulées sur la thématique de l'éducation et la parentalité. Le point info familles propose également des temps de rencontres avec des thèmes divers :

- Accidents domestiques, la sécurité à la maison
- Prévention morsures canines
- Formations PSC1
- Atelier jeux découverte
- Réunion de sensibilisation au bien vieillir
- Le bon air dans la maison
- Les après-midi récréatifs
- Des groupes de parents : parents et enfants communiquer, accepter les différences ; Langage des signes ; conversations en anglais ; sophrologie souffler gestion du stress.
- Soirée animation : la communication gestuelle, un moyen de communiquer dans le respect, la liberté et la différence entre tous.

Les structures d'accueil de la petite enfance du Pays Tarusate ont proposé régulièrement des ateliers « cafés parents » pour leurs usagers. La crèche de Pontonx-sur-l'Adour en propose 9 par an. Les parents peuvent échanger librement sur des sujets liés à la parentalité avec l'appui d'une psychologue. En moyenne 4 familles fréquentent ces ateliers.
La crèche de Rion-des-Landes ne propose plus de « cafés parents » en raison d'un manque de participants. En revanche d'autres moments sont proposés aux parents comme des ateliers psychomoteurs. La crèche de Tartas propose également des temps d'échange avec les parents lors d'ateliers à thème. En 2018 la crèche a proposé 3 rencontres en partenariat avec l'éco-lieu Jeanot sur les thèmes suivants :

- la cuisine végétale, (4 familles présentes)
- la confection d'objets « déco noël » avec des matériaux de récupération (4 familles présentes)
- la fabrication de pâte à modeler, lessive, produits cosmétiques écologiques (7 familles présentes)

En amont de l'intervention de l'association Colosse aux Pieds d'Argile auprès des enfants dans le cadre des TAP, la CCPT a souhaité organiser une soirée de prévention ouverte à tous avec un triple objectif :

- Sensibiliser, informer et donner des pistes de travail au personnel intervenant auprès des enfants : animateurs TAP, éducateurs crèches, éducateurs communaux ou associatifs, enseignants...
- Informer le grand public et notamment les parents sur un phénomène souvent tabou

• Promouvoir l'action de colosse aux pieds d'argile auprès des associations du territoire
Cette soirée a rassemblé 57 participants dont plus de la moitié étaient des parents d'élèves.

Au cours de l'année 2017 la CCPT s'est dotée de la compétence Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP). L'objectif est de créer un réseau d'acteurs qui interviennent sur le territoire, d'échanger des informations et d'envisager des projets partagés. Dans ce cadre et avec l'appui financier de la CAF, la CCPT a organisé une conférence-débat ouverte à tous sur le thème : « Enfant/adulte la juste place de chacun. Comment faire accepter les limites à mon enfant ? » avec Jean EPSTEIN, psychosociologue.
La conférence a ressemblé 117 personnes dont 73 parents. Afin de mesurer le degré de satisfaction des participants et de la pertinence des éclairages apportés, un questionnaire de satisfaction a été distribué. 100 % des participants ont exprimé leur satisfaction concernant le contenu de la conférence et la prestation de l'intervenant. 99 % des participants ont estimé que l'action proposée correspondait à ce qu'ils recherchaient en termes d'aide à la parentalité et d'éducation. La note moyenne attribuée pour l'ensemble de la soirée est de 9/10. La CCPT est donc encouragé à reproduire ce type de manifestation et à poursuivre sa réflexion sur l'aide à la parentalité.

6 Renforcer l'information et la communication

Le précédent PEDT a fait l'objet d'une présentation lors des différents Comités Locaux de Concertation. Il a également été diffusé à l'ensemble des écoles et sur le site internet de la CCPT.

Une communication spécifique a également été réalisée autour des TAP.
En effet, avant chaque rentrée scolaire, les parents sont informés via les panneaux d'information lumineux que les dossiers d'inscription aux TAP sont disponibles sur le site internet de la CCPT ou par papier dans les différentes Mairies du territoire.
Les plannings des activités proposés aux enfants sont régulièrement mis à jour sur le site internet de la collectivité et sont également disponible dans chaque école. Un trombinoscope des intervenants a été conçu en 2016. Pour autant l'enquête de satisfaction réalisée auprès des parents en 2018 a révélé des carences au niveau de l'information communiquée aux parents. En effet plus de la moitié des répondants se disent insatisfaits de la communication réalisée sur les TAP.

7 Soutenir et accompagner le milieu associatif

Toutes les associations susceptibles d'avoir des animateurs en capacité de réaliser des TAP ont été contactées. Seules 8 associations présentes sur le Pays Tarusate réalisent actuellement des TAP dont :

- L'amicale Laïque Rionnaise
- L'AS Pontonx-sur-l'Adour
- Le Foyer des jeunes de Meilhan
- Familles Rurales
- Union Campagne Meilhan
- UJSBP
- Cauna Souprosse Aurice
- C Koi Ca

Ainsi que 2 associations hors Pays Tarusate dont :

- BLES
- Togeth'earth

Afin de sensibiliser les associations aux risques pédophiles en milieu sportif notamment, la CCPT a fait l'acquisition de packs d'information et d'affiches pour les vestiaires auprès de Colosse aux Pieds d'Argile qu'elle a ensuite distribué à chaque association accueillant des jeunes.

Nota : L'axe de développement n° 4 n'a pas fait l'objet d'une évaluation, les réflexions sur les actions envisagées n'ayant pas suffisamment de contenu. Le transfert de compétence péri et extra-scolaire n'ayant pas eu lieu, de nombreuses actions n'ont pas été envisagées.

axes de développement PEDT 2018/2021

Le projet éducatif territorial (PEDT), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Le PEDT doit être un levier fort pour faire converger l'action des différents acteurs éducatifs, dans le respect des compétences de chacun, au service de la continuité des différents temps de l'enfant, à savoir le temps scolaire, les temps périscolaires et les temps familiaux. Le PEDT concerne l'ensemble des tranches d'âges de 0 à 18 ans. L'ambition est de construire un projet éducatif qui cheminera tout au long du parcours des enfants puis des adolescents en tenant compte de l'évolution de leurs besoins respectifs.

Les objectifs stratégiques du PEDT

I.
Porter une animation politique autour de la démarche PEDT

II.
Conforter et développer une offre éducative de qualité

III.
Accompagner et soutenir les familles dans l'exercice de la parentalité

IV.
Faire naître des dynamiques de territoire partagées en matière d'éducation

1 Porter une animation politique autour de la démarche PEDT

(Objectif stratégique)

L'animation politique du PEDT a été éludée du projet éducatif précédent. La conséquence est qu'il n'y a pas eu d'appropriation de la démarche par les différents acteurs éducatifs et que le PEDT n'a pas été le noyau fédérateur des politiques éducatives du territoire.
L'ambition première du nouveau PEDT est de revenir à la base du projet en amorçant une dynamique de travail partagé sur l'éducation dans son sens le plus large. Il est donc indispensable d'envisager la création d'instances politiques chargées de son pilotage afin de donner vie à cette dynamique. L'objectif étant de construire un PEDT collaboratif et fédérateur à l'échelle de 3 ans.

1) Créer les structures d'animation du PEDT en associant l'ensemble des acteurs éducatifs (objectif opérationnel)

► **Action 1** : Création d'un comité de pilotage du PEDT associant les principaux acteurs chargés de la conception des politiques éducatives. Son rôle sera de définir une stratégie de mise en œuvre des grandes orientations contenues dans le PEDT, d'en assurer le suivi ainsi que d'en piloter l'évaluation. Il formalise l'engagement de ces différents partenaires à réfléchir à une coordination pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants. Ce comité se réunit 2 fois par an. La première rencontre en début d'année fait une projection sur l'année en cours. La seconde, en fin d'année, formalise une étape d'évaluation du projet. Le comité de pilotage se compose :

- D'élus communautaires siégeant à la Commission Éducation de la CCPT,
- D'élus municipaux représentants les Communes,
- Du service enfance de la CCPT,
- Des services péris et extra scolaires des Communes
- De représentants des services de l'Education Nationale,
- De représentants de parents
- De représentants de la CAF
- De représentants d'associations d'éducation populaire

Résultat attendu : Création d'une dynamique d'animation partagée du PEDT. Appropriation de la démarche PEDT par les acteurs locaux. Évaluation partagée du PEDT. Réalisation d'un PEDT partagé et collaboratif à l'échelle de 3 ans

► **Action 2** : Création de Comités Locaux Éducatifs (CLE) et fusionner les Comités Locaux de Concertation (CLC) à cette démarche. Le fonctionnement de ces comités est organisé par la charte validée en Commission Éducation le 3 mai 2017. Ils associent les élus représentant une ou plusieurs communes et la Communauté de Communes ainsi que les services organisateurs des temps périscolaires, enseignants, associations locales et représentants de parents.
Afin d'organiser efficacement ces temps de réflexion sur la mise en œuvre opérationnelle des axes du PEDT, 4 secteurs sont envisagés :

• Secteur 1 : Tartas, Bégaar, RPI ACG (Audon, Carcarès-sainte-Croix, Gouts) = 406 enfants
• Secteur 2 : Pontonx-sur-l'Adour, RPI du Luzou (Laluque, Lesgor) = 412 enfants
• Secteur 3 : Rion-des-Landes, RPI du Bez (Saint-Yaguen, Villenave), RPI DT (Beylongue, Carcen-Ponson) = 416 enfants
• Secteur 4 : Meilhan, Souprosse, SIVU AM (Lamothe, Le Leuy) = 246 enfants

Résultat attendu : Appropriation de la démarche PEDT par les acteurs locaux.
Remontée des problématiques de terrain auprès du comité de pilotage.

2) Affirmer une culture de partage d'information et de communication sur les orientations politiques du PEDT et de ses actions (objectif opérationnel)

En utilisant les différents médias et porter à connaissance :

► **Action 3** : Du PEDT à l'ensemble de la population.
► **Action 4** : Des comptes rendus des comités de pilotage, comités locaux éducatifs et actions menées par les partenaires

Résultat attendu : Sensibilisation sur la démarche PEDT auprès de la population.
Mutualisation des initiatives partenariales.

2 Conforter et développer une offre éducative de qualité

(Objectif stratégique)

1) Décliner les orientations du PEDT au cœur des activités proposées dans le cadre des TAP (objectif opérationnel)

► **Action 5** : Animation et organisation de temps de réunions afin de décliner les objectifs du PEDT dans les projets pédagogiques des TAP. Les projets pédagogiques sont individuels et personnalisés sur chaque site scolaire en fonction des dynamiques portées par chaque équipe d'animateurs.

► **Action 6** : Mise en place d'une fiche « activités » à produire par chaque animateur TAP afin d'évaluer la pertinence et la cohérence des activités proposées aux enfants au regard du projet pédagogique.

► **Action 7** : Mise en œuvre d'une charte ou référentiel pour les animateurs portant les valeurs et les attendus des animations proposées aux enfants.

Résultat attendu : Mise en cohérence des orientations du PEDT avec les projets pédagogiques sur chaque site scolaire, eux-mêmes fils conducteurs des projets d'activités des animateurs. Création d'une dynamique d'équipe et de projet sur chaque site scolaire parmi les animateurs des TAP.

2) Renforcer la coordination et la cohésion du service Enfance-Jeunesse (objectif opérationnel)

► **Action 8** : Positionnement d'un chef de service administratif à temps complet (17.5h/35ème pour le service petite enfance, 17.5/35ème pour le service enfance) par la CCPT

► **Action 9** : Positionnement d'un responsable pédagogique des TAP à temps complet par la CCPT

► **Action 10** : Embauche d'un coordonnateur des TAP à 17.5/35ème par la CCPT qui agira prioritairement sur les écoles de Bégaar, Beylongue, Carcarès-Sainte-Croix, Carcen-Ponson, Laluque, Lesgor, Lamothe, Le Leuy, Meilhan, Souprosse, Saint-Yaguen, Villenave.

► **Action 11** : Maintien et renforcement des missions confiées aux coordonnateurs des TAP mis à disposition de la CCPT par les Communes de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas à hauteur de 10/35ème

► **Action 12** : Organisation de réunions d'équipes régulières avec les animateurs TAP sur chaque école.

Résultat attendu : Renforcement de la coordination pédagogique du service des TAP. Renforcement de la cohésion des équipes des TAP. Identification de chacun dans la répartition des rôles au sein du service.

3) Adapter le contenu des TAP aux besoins des enfants (objectif opérationnel)

► **Action 13** : Proposition d'activités calmes ou peu mobilisatrices physiquement et intellectuellement uniquement pour tous les enfants de maternelle dans le cadre des TAP

► **Action 14** : Proposition d'activités sportives, numériques, culturelles et artistiques aux enfants dans le cadre des TAP

► **Action 15** : Proposition d'activités innovantes dans le cadre des activités périscolaires

Résultat attendu : Accroissement de l'attention des enfants de maternelle lors de leurs retours en classe après les TAP. Propositions de différentes activités afin de faire découvrir de nouvelles activités aux enfants. Diffuser un certain nombre de valeurs à travers les activités proposées.

4) Favoriser les initiatives portées par les enfants (objectif opérationnel)

► **Action 16** : Aide à la création d'associations de mineurs

► **Action 17** : Création de Conseils d'enfants et de jeunes

► **Action 18** : Participation de collégiens aux Conseils Départementaux de jeunes

► **Action 19** : Réalisation d'échanges internationaux dans le cadre des jumelages existants

5) Favoriser la création de nouveaux services ou nouvelles actions à destination des enfants et des jeunes (objectif opérationnel)

► **Action 20** : Création d'un ludo-bus itinérant sur l'ensemble de la Communauté de Communes

6) Faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux structures de loisirs (objectif opérationnel)

► **Action 21** : Poursuite de la formation des intervenants pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap

► **Action 22** : Poursuite de l'organisation de temps de sensibilisation en partenariat avec la JPA auprès des intervenants

Résultat attendu : Préparation à l'étude des demandes d'accueils spécifiques pour des enfants porteurs de handicap

7) Accompagner financièrement l'accès aux pratiques de loisirs (objectif opérationnel)

► **Action 23** : En fonction des volontés politiques communales, compléter le dispositif « coupon sport/culture » en l'étendant aux enfants de 6 à 9 ans.

► **Action 24** : Prise en compte de la situation financière des familles dans les différentes

politiques tarifaires des services enfance jeunesse des communes.

Résultat attendu : Atténuation du frein pour les familles en manque de ressources pour l'accès aux pratiques de loisirs.
Promotion du principe d'équité et de justice sociale pour l'accès aux services périscolaires.

8) Concevoir une communication et relation efficace auprès des parents sur les différents temps de la journée de l'enfant à l'école (objectif opérationnel)

► **Action 25** : Distribution d'un flyer à tous les parents où figurent les horaires des différents temps de la journée de l'enfant ainsi qu'un annuaire des personnes à contacter en cas de besoin

► **Action 26** : Mise à jour régulière des informations sur le site internet de la CCPT sur les TAP (plannings des intervenants par période et par école...)

► **Action 27** : Édition d'un journal des TAP élaboré pour partie par les enfants

► **Action 28** : Organisation de rencontres individuelles ou collectives avec les parents

► **Action 29** : Mise en œuvre d'un système d'inscription commun et partagé pour les parents

Résultat attendu : Amélioration de l'information des parents sur les différentes activités proposées à leurs enfants. Simplification des démarches à accomplir par les parents.

9) Mettre en œuvre une démarche qualité (objectif opérationnel)

► **Action 30** : Réalisation d'une enquête de satisfaction annuelle auprès de tous les parents et enfants dans le cadre des TAP

► **Action 31** : Réalisation d'une enquête annuelle auprès de tous les animateurs des TAP

Résultat attendu : Émergence de propositions d'amélioration sur le contenu et l'organisation des TAP.

3 Accompagner et soutenir les familles dans l'exercice de la parentalité

(Objectif stratégique)

1) Organiser des temps de rencontre avec les parents utilisateurs d'un mode d'accueil sur le territoire (objectif opérationnel)

► **Action 32** : Proposition de soirées à thèmes sous forme de cafés-parents pour les usagers des crèches du Pays Tarusate

► **Action 33** : Proposition de soirées à thèmes pour les parents dont les enfants sont accueillis par une assistante maternelle fréquentant le Relais d'Assistantes Maternelles

► **Action 34** : Organisation d'un évènement ponctuel qui permette aux parents de participer aux TAP de leurs enfants

Résultat attendu : Appui sur les modes d'accueils existants comme porte d'entrée à des actions en faveur de l'aide à la parentalité.
Replacer les parents au cœur des activités proposées par les différents services d'accueil.

2) Organiser des animations ouvertes à toutes les familles sur le thème de la parentalité (objectif opérationnel)

► **Action 35** : Organisation d'événements ponctuels et ouverts à tous sur le thème de la parentalité

Résultat attendu : Répondre aux attentes et questionnements des parents sur des problématiques autour de la parentalité.

3) Développer de nouveaux services dédiés à l'aide à la parentalité (objectif opérationnel)

► **Action 36** : Création de Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) sur le territoire communautaire

► **Action 37** : Développement de la démarche engagée sur le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP)

Résultat attendu : Compléter l'offre d'accueil et de service existant pour les parents du territoire.
Mutualisation de projets dans le cadre du REAAP.

4) Promouvoir le livre et la lecture dès le plus jeune âge (objectif opérationnel)

► **Action 38** : Achat et distribution d'un livre à destination des familles lors de chaque naissance sur le territoire

► **Action 39** : Achat et distribution d'un livre à destination des familles à chaque entrée d'un enfant à l'école maternelle

Résultat attendu : Redonner le goût du livre et de la lecture au sein des famille et sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge.

4 Faire naître des dynamiques de projets partagés et promouvoir la co- éducation

(Objectif stratégique)

1) Encourager les échanges entre les différents partenaires éducatifs (objectif opérationnel)

► **Action 39** : Participation des animateurs à des formations partagées par l'intermédiaire du réseau CANOPEE

► **Action 40** : Organisation d'une rencontre avec les animateurs des TAP, animateurs périscolaires et enseignants pour un moment de présentation en début d'année scolaire

► **Action 41** : Mise en place d'un support de suivi pour les enfants sur tous les temps de la journée à l'école

► **Action 42** : Communication et échange sur le contenu des activités des TAP aux services périscolaires et enseignants afin d'envisager une complémentarité avec les projets scolaires et périscolaires

► **Action 43** : Participation des coordonnateurs des TAP aux Conseils d'Écoles sur sollicitation de la direction de l'école

► **Action 44** : Participation des animateurs TAP aux ESS sur invitation de l'enseignante référente

Résultat attendu : Faire naître des échanges et des projets collaboratifs entre les différents acteurs de l'éducation.
Apport d'une plus grande cohérence et complémentarité entre les différents temps de l'enfant.

2) Construire des passerelles entre les différents modes d'accueil (objectif opérationnel)

► **Action 45** : Poursuite de projets passerelles engagés entre les crèches et les écoles maternelles

► **Action 46** : Création de passerelles entre les centres de loisirs et les espaces jeunes

► **Action 47** : Poursuite de l'organisation des transports existants vers les centres de loisirs. En attente de la prise de compétence par la CCPT pour envisager son extension.

► **Action 48** : Organisation de prêt de matériel entre les différentes structures de loisirs

Résultat attendu : Favoriser une transition douce pour les enfants changeant de structure. Créer du lien entre les différents gestionnaires de services d'accueil.

PEDT 2018-2021

Communauté de Communes du Pays Tarusate
143, rue Jules Ferry - 40400 TARTAS
05 58 73 31 28 - accueil@cc-pays-tarusate.fr
www.pays-tarusate.fr

Communauté de Communes du Pays Tarusate
ccpt